



# Commission Culturelle Intercommunale **Lac Culture**

**La constitution de la Commission Culturelle Intercommunale « Lac Culture »** (CCI Lac Culture) remonte à 2015. En 2014, l'équipe municipale de Billieu a organisé la semaine de la culture destinée à offrir à ses habitants divers spectacles culturels. L'année suivante, il a été proposé aux 4 autres communes du tour du lac et à Chirens de s'associer pour donner une autre envergure à cette manifestation.

« **Lac Culture** » était né et de 2015 à 2019 ce sont 45 spectacles, animations et diverses manifestations de qualité qui ont été présentés dans chacune des communes. La Covid n'a pas permis la tenue de l'édition 2020.

La fréquentation du public même si elle a été en augmentation régulière, a amené la commission à réfléchir sur la diffusion et le format de ce festival.

La CCI Lac Culture regroupe 5 communes : Billieu, Charavines, Chirens, Montferrat, Les Villages du lac de Paladru. Chaque commune est représentée par son adjoint à la culture. Elle ne dispose pas d'un statut propre et le financement des manifestations (hors subventions publiques) est assuré par les communes elles-mêmes.

En 2020 les équipes municipales se sont renouvelées et la CCI Lac Culture a repris sa réflexion sur les questions culturelles. Le recensement des pratiques, la définition des besoins et attentes des habitants a semblé indispensable pour orienter et préciser son action.

Parmi les objectifs qui pourront lui être assignés figurent :

- la programmation de spectacles pour tous les publics,
- la communication d'informations sur les manifestations dans les communes,
- la valorisation d'artistes locaux,
- la concertation avec les associations culturelles locales,
- le développement d'arts moins connus etc...

**Afin de rendre la culture sous toutes ses formes accessibles à tous** et pour que la commission culture intercommunale puisse vous proposer des activités répondant au mieux à vos souhaits et vos envies, nous vous proposons de répondre au questionnaire situé au dos.

***Nous vous remercions par avance de bien vouloir consacrer quelques minutes pour le compléter et le retourner à mairie de Chirens avant le lundi 31 mai.***

***Le questionnaire est également disponible sur le site « [chirens.fr](http://chirens.fr) ». Après l'avoir téléchargé, vous pouvez le remplir depuis votre ordinateur puis le sauvegarder et l'envoyer par mail à « [mairie@chirens.fr](mailto:mairie@chirens.fr) ».***

